

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2018

N° 2018-108

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai, à 17 h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 24 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

Présents : M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Michel BALME, Guylainé BARBIER, Nicolas CASSEGRAIN, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, Catherine GONON, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, ROY Sylvie, conseillers municipaux.
Absents : Maurice ARLOT, Delphine BOURGEAT, Romain CHARREL, Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN,

Pouvoirs : Laurence CHOPARD donne pouvoir à Catherine GONON
 Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Sylvie ROY
 Magali LESCURE donne pouvoir à Agnès ARGENTIER
 Jean-Luc BISI donne pouvoir à Pierre BALME
 Estelle FAURE donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
 Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN
 Hervé LESCURE donne pouvoir à Françoise MOREAU

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Madame Jocelyne MARTIN et Monsieur Fabien POIROT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7 1 2 – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget principal - Décision modificative n° 2

VU le titre 1^{er} du livre III de la deuxième partie législative du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles du budget primitif ainsi qu'il suit :

Art.	OBJET	DEPENSES EN +	DEPENSES EN -	RECETTES EN +
INVESTISSEMENT				
13281/041	Avance cinéma restant à rembourser			28 842,00
16878/041	Avance cinéma restant à rembourser	28 842,00		
13281	Rbt avance cinéma 2016		2 344,00	
16878	Rbt avance cinéma 2016	2 344,00		
215789	Outils ateliers	6 000,00		
21825	Acquisition véhicules électriques	80 000,00		
21824	Acquisition balayeuse		86 000,00	
21889	téléviseur Chasal Lento	360,00		
231311/106	Bardage école Mont de Lans	500,00		
231529	Mur de soutènement le Lautaret	35 000,00		
231351/1034	Parking entrée station		35 860,00	
	TOTAL	153 046,00	124 204,00	28 842,00

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 31/05/2018

ID : 038-200064434-20180528-DEL2018108-DE

SLOW

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative portant le numéro 2

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Pierre BALME

